



HAL
open science

Éclairer la boîte noire du paysage

Hervé Davodeau

► **To cite this version:**

Hervé Davodeau. Éclairer la boîte noire du paysage. Journées INRA-SFER de recherches en sciences sociales, Dec 2007, Paris, France. hal-00788818

HAL Id: hal-00788818

<https://hal.science/hal-00788818>

Submitted on 15 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Communication pour les journées INRA-SFER de recherches en sciences sociales des 13 et 14 décembre 2007, à AgroParisTech

Hervé Davodeau (UMR SADAPT, équipe « Proximité »), Maître de conférences en géographie, département des SHS, Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP), 10 rue du Maréchal Joffre - 78009 Versailles (h.davodeau@versailles.ecole-paysage.fr)

Eclairer la boîte noire du projet de paysage

Cette communication vise à présenter une démarche de recherche en sciences sociales sur l'analyse des pratiques paysagistes. Elle est menée au sein du LAREP¹ qui regroupe les enseignants chercheurs titulaires et associés de l'ENSP de Versailles-Marseille (ainsi que les doctorants relevant de l'école doctorale ABIES à Paris). Ce groupe de recherche s'est notamment donné comme objectif d'ériger le projet de paysagiste, jusqu'alors objet d'enseignement, en objet de recherche à part entière². L'objectif général est la construction d'un champ théorique associé à la pratique professionnelle paysagiste³ mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une approche scientifique satisfaisante. Cette communication présente un programme qui vient d'être initié et qui n'a donc pas encore produit de résultat : nous exposerons seulement ici le cadre théorique et méthodologique de ce travail qui consiste à explorer le corpus sémantique des mémoires de dernière année (TPFE⁴) des étudiants paysagistes de l'école de Versailles. Cette réflexion contribue à une recherche plus large sur les politiques publiques du paysage⁵ au sein desquelles oeuvrent les paysagistes avec d'autres professionnels de l'aménagement. L'objectif est de mieux comprendre les modèles de la pensée paysagiste et d'éclairer la « boîte noire » du projet de paysage notamment à partir des méthodes et concepts de la géographie sociale.

Une boîte noire

L'idée de la « boîte noire » du projet de paysage est l'une des conclusions scientifiques du programme de recherche Politiques publiques et paysage (MEDD, 1999-2004) : « *Vigoureusement revendiqué comme paradigme, voire comme slogan par une part de la communauté des praticiens, il (le projet de paysage) reste finalement peu explicite, en dehors de la définition issue de la pratique jardinière et qui le réduit à un projet formel : le projet de paysage est alors celui qui se dessine dans les écoles de paysage, il reste un terme clos sur*

¹ Le laboratoire de recherche de l'école du paysage de Versailles (ENSP) : http://www.versailles.ecole-paysage.fr/recherche/la_reche.html

² L'équipe bénéficie d'un soutien financier de programmes de la part de la DGER du ministère de l'Agriculture, qui porte le nom de « Outils et processus d'intervention sur le paysage » (OPIP).

³ En France, 5 écoles principales forment les paysagistes (6 avec l'ESAJ, école privée, Paris) : Angers et Versailles sous tutelle du ministère de l'agriculture, Bordeaux et Lille sous tutelle du ministère de la culture, et Blois sous tutelle du ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Versailles, Bordeaux et Lille délivrent le titre de paysagiste DPLG et Angers et Blois le titre d'ingénieur. Les formations supérieures « en paysage » peuvent être classées en 3 modèles : les architectes paysagistes (Versailles, Bordeaux, Paris), les ingénieurs paysagistes (Angers, Blois), les chercheurs en paysage (formations universitaires). Pour plus de précisions sur cette typologie et plus globalement sur l'histoire de la formation des paysagistes en France : DONADIEU, BOURAOUI, 2003.

⁴ Travaux personnels de fin d'étude.

⁵ « *Politique du paysage désigne la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage (...)* (Convention européenne du paysage, Florence, 2000).

lui-même, peu enclin à s'ouvrir à de nouvelles pratiques et connaissances » (LUGINBÜHL, 2004). Effectivement, le projet de paysage n'est pas une démarche ou une méthode et encore moins un concept réellement explicité dans les écoles du paysage par ceux-là même qui la revendiquent et l'enseignent. Un des rares textes s'y essayant est une « *Lettre aux étudiants* » rédigée par le paysagiste Michel Corajoud, figure emblématique de l'école de Versailles, dans laquelle l'auteur identifie les étapes⁶ du projet de paysage. Quelques extraits révélateurs du style et du propos : « *Il vous faut quitter les choses avant qu'elles ne se constituent. En privant ainsi ce qui vous environne de tous les points saillants, vous ne remarquez rien, vous percevez seulement des affluences. Vous êtes au-delà des apparences, dans un monde d'émanations et de présences furtives. Vous ne distinguez pas, vous entrevoyez (...) Plus vous analyserez les données du lieu et de la demande et moins vous serez capable d'agir. Vous pouvez, si vous ne vous y prenez pas grade, vous enliser dans la complexité d'une situation paysagère* » (CORAJOUD, 2000). Ce style - plutôt hermétique pour le non initié - caractérise assez bien un discours paysagiste qui n'est pas scientifique : le paysagiste est un homme de l'art et sa prose poétique est le reflet d'une « *approche sensible* » du paysage. Cette sensibilité est revendiquée par les paysagistes comme une spécificité : Gilles Clément - autre figure de la profession et enseignant à l'école de Versailles - assume « *une pédagogie autorisant le rêve* » : « *on doit pouvoir exploiter dans ces ateliers (de projet) les capacités à déployer l'imaginaire sur un mode créatif expérimenté par ailleurs dans le champ artistique dont l'école, même si elle ne prétend pas former des artistes, ne peut se passer* »⁷. Comme l'est l'idée de projet de paysage à laquelle elle est associée, « *l'approche sensible* » des paysagistes est elle aussi questionnée par la recherche scientifique : « *Le sensible est devenu un terme de la pratique paysagiste, sans qu'il ne soit jamais vraiment explicité. Qu'est-ce que le sensible ? Qui est sensible ? A en écouter certains praticiens, le paysage serait lui-même sensible (voir la pratique de la carte sensible enseignée à l'ENSP de Versailles). Ou bien ce serait la démarche qui serait sensible, notamment dans la traduction de ce que le praticien ressent d'un paysage et qui lui permet de le caractériser en termes d'ambiances paysagères, de lui conférer une identité* » (LUGINBÜHL, *op.cit.*).

L'opposition entre la réflexion scientifique sur le paysage et la pensée pratique paysagiste est donc flagrante, elle est même structurante dans les écoles du paysage où enseignent à la fois des paysagistes et des universitaires. L'enseignement « *du projet* » est conduit essentiellement par les professionnels paysagistes (vacataires ou non) dans une relative indépendance vis-à-vis des enseignants rattachés aux disciplines universitaires. L'apprentissage du projet de paysage prend la forme d'une transmission d'un savoir-faire du professionnel vers ses élèves : « *notre pédagogie du projet est fondée sur l'acquisition des capacités à modifier directement ou indirectement l'espace. En ce sens, le projet est considéré comme un outil menant à la connaissance. Cette philosophie de formation s'exerce au contact de sites réels et de programmations en partie fictives* »⁸. Le projet de paysage s'apprend par la pratique sans s'appuyer sur une théorie établie du projet de paysage. Au mieux, cette pratique conduit aux savoirs théoriques des disciplines des départements associés à celui du projet : « *au long du cursus, cette connaissance pratique s'enrichit de nouveaux apports théoriques et instrumentaux. Les outils techniques, les pratiques et les connaissances apportées par les départements accroissent progressivement la maîtrise des concepts et des langages propres à chaque champ* » (*idem*).

⁶ « *Se mettre en état d'effervescence / Parcourir en tout sens / Explorer les limites, les outrepasser / Quitter pour revenir / Traverser les échelles / Anticiper / Défendre l'espace ouvert / Ouvrir son projet en cours / Rester le gardien de son projet* ».

⁷ L'enseignement face à la question du « *rêve* » de paysage : la nécessaire articulation des connaissances aux mécanismes de projet, Journée de l'enseignement de l'ENSP, G. CLEMENT, 8 février 2006, 5p.

⁸ ENSP, une formation au projet de paysage, plaquette de la formation à télécharger (<http://www.ecole-paysage.fr/media/projet.pdf>), 27 pages.

En définitive, tout se passe comme si l'invocation du projet de paysage (une revendication pour défendre la spécificité de l'école versaillaise) occultait le contenu même de la notion. Or, la référence à une culture du projet dépasse le domaine du paysage : « *Le terme de projet est depuis les années 1980 un passe-partout de l'action territoriale, urbanistique et architecturale en temps de marketing urbain. Le recours au projet doit d'abord se comprendre en réaction par rapport aux pratiques antérieures de l'aménagement dominées par le plan et la planification. (...) Adoucissant le jargon techniciste des urbanistes-ingénieurs, le terme n'est pas forcément toujours éclairant, car insuffisamment discriminant. Lorsque toutes les démarches qui impliquent à la fois le niveau décisionnel, celui des usagers réels ou potentiels et celui de la technique, sont qualifiées de démarches de projet, alors tout le travail de décryptage reste à faire* »⁹. Ce constat porté sur l'action urbanistique et architecturale s'applique donc aussi à l'action paysagère et au jargon paysagiste : dans les écoles du paysage, le projet de paysage est un pivot de la formation même si « *la notion n'est pas encore formalisée de manière satisfaisante pour autant* » (POUSIN, 2001). Le savoir-faire du projet de paysage reste mystérieux, y compris pour les enseignants titulaires dans les écoles¹⁰... Cette absence de cadre conceptuel permet peut-être d'éviter une normalisation des propositions¹¹ (TOUBLANC, 2004) mais le processus du projet de paysage mérite d'être formalisé par l'analyse « *afin d'explicitier et de formaliser leur méthodologie, de façon à améliorer la pratique du projet, c'est-à-dire la production et l'application de règles d'organisation de l'espace* »¹². Ainsi, les cultures et pratiques du projet de paysage ont été instituées en objet de recherche depuis 2002 au sein du laboratoire de recherche de l'ENSP. S'interroger sur le projet de paysage, notion aussi structurante pour les paysagistes, revient donc à s'interroger sur ce qu'ils sont, sur leurs compétences, leurs rôles dans la société, leurs formations.

Parcs et jardin vs territoires

Ces questions fondamentales autour de la notion du projet de paysage se posent à la profession paysagiste (et aux enseignants !) avec d'autant plus d'acuité que le sens du mot paysage glisse d'une définition sélective (donc élitiste) vers une acceptation moins restrictive, celle du cadre de vie (approche véhiculée par la loi « paysages » de 1993 ainsi que par la convention européenne de 2000 ratifiée par le parlement français en 2006). Ce glissement sémantique correspond aussi à un changement d'échelles car les paysagistes sont désormais appelés pour intervenir à des échelles de gestion de plus en plus larges (communales, intercommunales, départementales, régionales). Aux dimensions des parcs et jardins (« *le*

⁹ Élément de définition pour « projet urbain » extrait du Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (dir. LEVY, LUSSAULT, 2003).

¹⁰ « *S'il est difficile de définir le projet de paysage, tant celui-ci est un objet vaste et fuyant, on peut tenter de saisir les pratiques professionnelles des paysagistes par les points de vue à partir desquels ils interviennent sur l'espace, par leurs démarches au sens de postures intellectuelles et par leurs méthodes d'intervention et de mise en œuvre. Quoi qu'il soit, définir le terme « projet de paysage » et une priorité* » (TOUBLANC in Note bas de page n°11 ci-dessous). « *La notion de projet apparaît bien souvent comme un mythe collectif destiné à masquer la permanence, parfois paresseuse, d'une division entre théorie et pratique (ou théoriciens et praticiens), qui trouve son expression dans la difficultés de l'école à reconnaître la légitimité d'une pratique de recherche au sein d'un établissement d'enseignement supérieur* » (BESSE in Note bas de page n°11 ci-dessous).

¹¹ « *Si l'on peut être amené à regretter que le processus conduisant à un projet de paysage s'apparente encore aujourd'hui à une sorte de boîte noire, on peut aussi se féliciter qu'il n'y ait pas de recette* » (Toublanc, 2004).

¹² Actes du séminaire « La recherche et les chercheurs dans les écoles du paysage en France », 6 décembre 2002, Versailles, 57p.

creuset du paysage », DONADIEU, *op.cit*) s'ajoutent donc celles de la planification territoriale¹³.

Or, la profession paysagiste s'est constituée en référence aux premières (le paysagiste est jardinier¹⁴). Aux secondes, il faut inventer un « *paysagisme sans jardinage* » (*idem*), une évolution qui brouille la notion de projet car « *depuis quelques années émerge une autre conception du projet de paysage qui se construit dans la mobilisation des acteurs et dans l'espoir d'une participation citoyenne. Il est souvent assimilé à un projet de territoire, le paysage n'en étant que l'une des dimensions, à signification variable : esthétique, certainement, symbolique et identitaire, moins souvent, sociale et écologique, rarement, économique encore moins souvent* » (LÜGINBUHL, *op.cit*). En s'apparentant au cadre de vie, la notion de paysage rapproche l'idée du projet de paysage du projet de territoire¹⁵, du projet urbain (MASBOUNGI, 2002), du projet de développement local (GEORGEU, JENKINS, 1995) ou du projet agricole¹⁶ (TOUBLANC, *op.cit*). Ce glissement est renforcé par le concept de développement durable qui obscurcit encore davantage le projet de paysage¹⁷ mais que la profession ne peut ignorer ...

Projet de paysage vs projet de territoire

Le numéro 7 des Carnets du paysage (automne 2001) a posé les bases d'un débat scientifique autour de l'idée de projet de paysage à partir de l'ouvrage de Jean-Pierre Boutinet, « *Anthropologie du projet* » (BOUTINET, 1990). La thèse de l'auteur est que « *les pratiques liées à l'élaboration et à la réalisation de projets sont considérées dans les civilisations sociotechniques comme les seules conduites créatives légitimées* ». La notion de projet serait construite sur trois dimensions : le projet architectural de la Renaissance italienne, le projet société du siècle des Lumières et le projet existentiel issu de la philosophie et de l'idéalisme allemand. Bien que l'auteur relève le paradoxe d'instituer en projet un objet aussi « *spontanément attribué à l'ordre de la nature et du hasard* » qu'est le paysage, il admet que la maîtrise technique de nos sociétés permet aujourd'hui « *de façonner dans un sens désiré nos environnements et de les transformer en paysages* ». La réflexion de Boutinet s'inscrit dans le prolongement de la théorie d'Alain Roger définissant le paysage comme une image « *artialisée* » (ROGER, 1997) par opposition au pays ou au territoire : le projet de paysage serait le vecteur de la « *projection* » qui constitue le pays en paysage. Dans cette perspective, Boutinet définit le projet de paysage comme « *une image opérative qui consiste à produire un*

¹³ « *Le paysage tel que nos concitoyens l'appréhendent, a en quelque sorte, quitté l'espace du jardin pour englober l'aménagement du territoire. Le paysage semble être vécu aujourd'hui à des échelles dont il semblait exclu, il y a peu de temps encore. Pour ce ministère, qui associe environnement et aménagement du territoire, c'est une bonne nouvelle* » (D. Voynet, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, Conseil national du paysage, séance inaugurale du 28 mai 2001).

¹⁴ G. Clément, « *Le jardin planétaire* », Albin Michel, 2000, 126 p.

¹⁵ « *Une approche paysagère globale est essentielle à l'élaboration d'un projet politique de territoire à long terme, projet collectif de vie basé sur une vision commune de l'avenir de ce territoire. Le projet de paysage en constitue la transcription spatiale et doit prévoir notamment l'affectation de l'usage des sols, la répartition des activités sur l'espace, les interrelations à organiser entre ces activités et ces espaces et les préconisations concernant leur protection, leur bonne gestion, leur aménagement et leur évolution. Ce projet de territoire et de paysage doit intégrer une dimension patrimoniale, que ce soit en termes architecturaux, agricoles, naturels, esthétiques et culturels* » (FNSAFER, 2005).

¹⁶ « *Si dans une réflexion opérationnelle, corrélée de surcroît à un projet de développement durable, on ne fait pas cet effort de mise en relation, on n'articule pas la dimension formelle des paysages avec leur réalité humaine et écologique, c'est une lutte sans intérêt, en dehors de la protection des sites remarquables* » (Toublanc, 2004).

¹⁷ « *Il n'y a pas de développement durable sans prise en compte des interactions entre environnement, économie et société sur un même espace. Contribuant à protéger la planète, le projet de paysage bénéficie de son côté de la préoccupation du développement durable, qui lui fournit de nouveaux outils, de nouveaux espaces de création, de nouvelles règles - et chacun sait que les règles peuvent stimuler la création aussi bien que la brider : la recherche de biodiversité étend la palette, la connaissance des processus naturels offre de nouvelles possibilités de projets dynamiques, etc* » (<http://www.f-f-p.org/> : site internet de la Fédération Française du Paysage).

cadre naturel de pays perceptivement et esthétiquement désiré par le biais d'artifices ». Ce projet s'oppose au projet du paysan (qui, lui, cherche à fabriquer une « *image opérative utilitaire* ») et au projet de territoire (qui ne poursuit pas d'objectif esthétique mais répond à des logiques « *fonctionnelles* », « *développementales* » et « *aménagement des rapports de force dans le contrôle des espaces* »). Boutinet reconnaît qu'une telle dichotomie entre projet de territoire et projet de paysage est conflictuelle et appelle à s'interroger sur l'articulation nécessaire de ces deux projets, c'est-à-dire sur la manière de « *faire cohabiter l'artiste et le géomètre* ». Cette séparation théorique entre projet de paysage et projet de territoire nous semble discutable car elle repose sur une acception esthétisante du mot paysage : or, « *si le sens des formes n'est qu'esthétique, il est logique que les cultures du territoire et du paysage s'affrontent* » (DONADIEU-PERIGORD, 2005), c'est à dire la culture scientifique d'un côté et la culture artistique de l'autre. Cette opposition ne prend pas suffisamment en compte l'approche contemporaine du paysage « *cadre de vie* », or c'est bien ce glissement qui interroge aujourd'hui le contenu du projet de paysage.

Sensibilité paysagère vs gestion territoriale

Si nous reprenons une à une les trois dimensions du projet proposées par JP Boutinet (cf. plus haut), le projet de paysage est un acte d'aménagement (en contribuant à rendre l'espace plus habitable), la traduction d'une demande sociale (en s'appuyant sur des valeurs collectives), et une œuvre (en référence au projet existentiel). Cette dernière dimension, parce qu'elle est en tension avec la précédente (sociale), est celle qui pose le plus de difficultés à l'échelle territoriale : « *Ce contexte nouveau met en cause le modèle hérité de l'architecte-paysagiste, en ce qu'il se rapporte à une pratique adaptée à l'échelle du site, plutôt qu'à celle du territoire, mais aussi en ce qu'il porte de conception égocentrée et démiurgique du projet. De plus en plus, sur le terrain, le paysagiste est en effet appelé à adopter une posture de médiateur, capable de rassembler des connaissances et de concevoir des représentations aptes à servir de fondement à des projets concertés du territoire* (BRIFFAUD, 2002¹⁸).

L'idée de projet est synonyme d'une « *anticipation opératoire* » (BOUTINET, *op.cit*) qui véhicule nécessairement « *une acceptation optimiste des rapports sociaux* » (idem.) alors que la dimension territoriale¹⁹ des politiques paysagères induit fréquemment des conflits liés à l'appropriation et à l'instrumentalisation des paysages (DAVODEAU, 2007). De plus, l'idée de projet présuppose une marge d'action possible pour les acteurs alors que les gestionnaires du paysage n'ont pas toujours toutes les clés en main pour réguler les mécanismes économiques qui transforment les paysages : leur marge de manœuvre est étroite et les limites méthodologiques et opérationnelles pour faire émerger des politiques publiques du paysage témoignent d'un changement d'échelles difficile pour les gestionnaires du paysage (DAVODEAU, 2005). Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, d'entendre certains gestionnaires exprimer leur désarroi : « *Le projet de paysage est utopique à l'échelle du territoire. C'est, dans la théorie, savoir ce que l'on veut obtenir, et tout mettre en œuvre (politique par politique) pour arriver à la production du paysage désiré, (...) Les élus locaux raisonnent encore trop en terme d'espaces protégés d'un côté, et d'espaces libres de l'autre (...) on sait protéger les sites, on ne sait pas encore faire un projet de paysage à*

¹⁸ in Note bas de page n°10.

¹⁹ Le territoire est un concept central dans la géographie contemporaine depuis les années 70 : « *dire territoire, c'est parler frontière, appropriation, rapports à d'autres groupes, pouvoir* » (Frémont et al., 1984).

l'échelle du territoire » nous confiait un ingénieur de la DIREN des Pays de la Loire²⁰. Ce redimensionnement met donc bien la sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale car « *il est indéniable qu'à l'échelle d'un espace foncier maîtrisé par un seul acteur (privé ou public), la question ne se pose pas de la même manière que pour un espace étendu au foncier complexe et non maîtrisé et où les acteurs sont multiples* ». (LUGINBÜHL, *op.cit*).

Le projet de paysage serait inadapté aux échelles territoriales des politiques publiques ? Cela dépend du contenu que nous lui donnons et il faut admettre de ne pas le penser à l'échelle du territoire comme à l'échelle du parc : « *Quand je travaille sur un territoire, il faut que je me dise que ce n'est pas un parc, alors qu'on a tendance à considérer le territoire comme un lieu à voir uniquement. Sur un territoire agricole, analyser les paysages en terme de points de vue frise l'absurde. Quel sens ça a de considérer tout le territoire comme un lieu à voir ? Nous devons plutôt comprendre comment se produisent les paysages* »²¹. En définitive, à l'échelle du grand territoire (pour ne pas dire du « grand paysage »), même si nous ne pouvons que partager l'idée selon laquelle le projet de paysage consiste en « *l'élaboration sociale des règles de construction matérielles des paysages* » (DONADIEU, PERIGORD, *op.cit*), force est de reconnaître que cet objectif reste théorique et que son application attend des « *méthodologies de projet qui restent à inventer dans un contexte de renouvellement des démarches d'aménagement* » (POUSIN, 2004).

Paysage - finalité vs paysage - outil

Les politiques publiques visent moins le paysage comme une finalité qu'elles ne l'utilisent comme un moyen. Lorsqu'elles l'appréhendent comme un objectif en soi, elles donnent lieu à des aménagements (paysagers) toujours très ciblés et dont la portée (en terme de surface) est réduite à des lieux privilégiés, des lieux de plus forte visibilité, aménagés dans *cette perspective* : être vus, ou donner à voir. Ces dispositifs spatiaux organisent un réseau constitué d'axes (routes, sentiers de randonnée, rivières, littoral) et de points de connexion (échangeurs, aires d'arrêt, confluences). Ces aménagements concrétisent des principes qui sont spécifiques à la gestion paysagère. Ainsi, les procédés métonymiques ou les techniques d'intégration dans le paysage permettent à ces politiques paysagères de simuler une dimension territoriale : intégration de l'équipement dans le paysage ou du paysage dans l'équipement, les échelles se croisent en jouant sur les rapports que le lieu, ponctuellement, peut entretenir avec son contexte environnant²². Dans ces opérations, se lit le dialogue complexe que les paysagistes mettent en place à la « surface du paysage » (à laquelle ils ont accès, par leur projet, en un point donné), et la « profondeur du territoire » (le milieu naturel et l'histoire des lieux). La territorialisation des politiques paysagères ne se traduit donc pas par un paysagement généralisé du cadre de vie : « (...) *le local est-il une échelle obligatoire dans la relation entre projet et paysage ? L'exemple anglais évoqué précédemment montre qu'il peut y avoir projet à une petite échelle (celle d'un territoire national, mais les effets sociaux sont éminemment discutables). La maîtrise (relative certes) des emboîtements*

²⁰ Entretien mené dans le cadre de la thèse : H. Davodeau, « La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, Paysages et politiques de l'aménagement en Pays de la Loire », thèse de doctorat de géographie non publiée (dir. J-B Humeau), Université d'Angers, 2003, 303 p.

²¹ « Paysage et concertation », séminaire organisé par la D.I.R.E.N des Pays de la Loire, Nantes, 2002.

²² « *Les routes en effet, durant des siècles, nous ont trompés. Nous ressemblions à cette souveraine qui désira visiter ses sujets et connaître s'ils se réjouissaient de son règne. Ses courtisans, afin de l'abuser, dressèrent sur son chemin quelques heureux décors et payèrent des figurants pour y danser. Hors du mince fil conducteur, elle n'entrevit rien de son royaume, et ne sut point qu'au large des campagnes ceux qui mourraient de faim la maudissaient. Ainsi cheminions-nous le long des routes sinueuses* » (A. de Saint-Exupéry, 1939, *Terre des hommes*, Paris, Gallimard, p.54).

d'échelle que permet désormais la technologie géographique doit pouvoir éviter l'obstacle de l'échelle. Mais les impératifs de connaissance de la complexité des processus naturels et sociaux, comme ceux de l'analyse des formes fines des paysages, donnent à l'échelle locale une place privilégiée » (LUGINBÜHL, op.cit).

Lorsque les politiques publiques utilisent le paysage comme un outil (GUISEPPELLI, FLEURY, 2003), un levier au service du développement local, « *le paysage outil procure (...) aux acteurs (politiques et techniciens) un moyen de dialoguer, de négocier des actions de développement local ou d'aménagement, de repenser la distribution des usages sociaux de l'espace ou des productions, de réguler les transformations des territoires » (idem). Cette approche tend à faire du paysage un médium et du paysagiste un médiateur contribuant à faire émerger une image du paysage collectivement partagée car « tant que le projet des paysagistes n'est pas devenu le projet de paysage d'une majorité de décideurs, le processus stagne, ce qui peut durer longtemps, même si les idées progressent » (DONADIEU, MAZAS, 2002). Cette image doit aussi être efficiente au regard des différents enjeux du territoire : valoriser l'identité territoriale, protéger l'environnement, produire des espaces attractifs. Quels que soient les objectifs poursuivis, l'action publique intervient autant sur l'immatérialité du paysage que sur sa matérialité. Nous aurions même tendance à affirmer que plus les échelles s'élargissent (complexification du jeu d'acteurs) et plus l'action porte sur le paysage – image, autrement dit qu'en s'élargissant le projet de paysage se dématérialise.*

Le projet de paysage : construction d'une image du territoire

Les quelques travaux produits dans les dernières années sur le projet de paysage s'accordent d'ailleurs sur l'idée que « *le premier geste de l'intervention est de construire un regard et une représentation collectivement partagés qui transforment durablement un territoire en paysage » (POUSIN, op.cit). Le projet de paysage est donc la construction d'un regard (« constitué ou à constituer », DONADIEU, 1994), ce qui valide assez bien la proposition d'A. Berque de considérer le paysage comme une « médiance » (BERQUE, 1995) c'est-à-dire comme un objet « trajecté » reliant les qualifications symboliques et les propriétés factuelles de l'espace (le sens d'un milieu). Dans cette perspective, « l'enjeu principal pour le professionnel est de renouer ce que la pensée fonctionnaliste et technocratique a désarticulé : la cohérence de l'espace, en réalité et en représentation » (DONADIEU, op.cit). Le projet de paysage chercherait donc à mettre en cohérence l'espace matériel et les représentations en agissant soit sur le premier soit sur les seconds sachant que nous opposons là deux faces indissociables d'une même réalité (« les sociétés aménagent leur environnement en fonction de l'interprétation qu'elles en font, et réciproquement elles l'interprètent en fonction de l'aménagement qu'elles en font », BERQUE, op.cit).*

Dans la mesure où le projet de paysage est toujours inscrit dans l'épaisseur d'une réalité territoriale, l'enjeu de la fabrication de cette image est de ne pas « *aller dans le sens d'une autonomisation de l'apparence des territoires (...), c'est-à-dire d'éviter « la superficialité d'une mise en vitrine des apparences du territoire, qui se limiterait à rendre les formes visibles les plus indépendantes possibles des réalités qui devraient se refléter en elles » (BRIFFAUD, 2002) mais de prolonger ce que le paysage a toujours été : une production sociale. Pour ce faire, cette « métaphore pour le site » (FORTIER KRIEGEL, 2005) ou ce « récit fondateur » (KALAORA, 1994) qu'exprime le projet de paysage doivent, pour être pertinents, s'inscrire dans les règles sociales qui produisent les formes paysagères : les*

mécanismes économiques qui sont les moteurs des dynamiques paysagères et les pratiques sociales et valeurs culturelles de l'espace vécu.

Les paysagistes possèdent un savoir-faire indéniable pour « *définir les contours d'un objet inexistant à faire advenir* » (BOUTINET, *op.cit*) : le dessin. Cette culture héritée de l'architecture correspond aussi à leur culture du projet (« *un dessin autant qu'un dessein* »). Le processus de médiation à l'échelle territoriale remet moins en cause le dessin que les conditions de son élaboration. Il s'agit de faire émerger un dessein partagé par un dessin co-produit pour éviter d'imposer un modèle d'expert susceptible d'occulter les particularités du local (programme de recherche Politiques publiques et paysages). Certains paysagistes ont conscience que leur capacité à rendre visible l'espace par un beau dessin est aussi un risque : « *nous pouvons faire passer n'importe quoi, nous avons une arme entre les mains. Il faut réfléchir à cette compétence dangereuse, à notre faculté de conviction* » (AURICOSTE, *op.cit*).

Questionner l'image

Qui regarde ? D'où regarde t-on ? Comment élaborer une image susceptible d'être partagée par l'ensemble des habitants d'un même territoire ? Cette image peut-elle correspondre aussi aux regards extérieurs (les attentes et représentations des touristes) ? Peut-elle émerger d'une concertation ou résulte-t-elle inmanquablement de rapports de force entre groupes sociaux ? La reconnaissance du paysage « cadre de vie » - en supplantant une vision élitiste des paysages - efface-t-elle pour autant les enjeux sociaux du paysage ? Le paysage offre-t-il vraiment « *un lieu de dialogue entre tous les acteurs* » (GORGEU, JENKINS, *op.cit*) ? Favorise-t-il vraiment l'idée d'appartenance à un territoire commun ?

L'enjeu de l'image du territoire à produire par le projet de paysage rejoint celui de la construction identitaire, souvent central dans le projet. Dans l'exemple qu'il présente, F. Pousin montre comment le projet de paysage est attendu (c'est la commande) pour « *reconstruire l'identité de territoires marqués par les caractères industriels et fluvial* » (POUSIN, 2004). La réponse proposée fait du projet de paysage le vecteur d'un processus d'artialisation (le regard artialisant du paysagiste, du plasticien, du designer) : *le regard artistique peut être d'une grande utilité, dans la mesure où celui-ci peut faire accéder à la représentation un espace ordinaire, en révélant les qualités, en l'inscrivant dans un imaginaire partageable et, de la sorte, en le transformant en haut-lieu*. Cette conception du projet est basée sur le postulat que le paysage n'existe pas partout et que le projet de paysage a l'ambition de faire advenir un paysage « *là où il existe peu, ou pas du tout* ». C'est le cas de cet espace industriel « *constitué d'un ensemble hétéroclite d'éléments sur lesquels aucun regard valorisant ne semble pouvoir se poser* ». Pour autant, le projet est-il la condition d'existence de ce paysage ordinaire ? Les paysages industriels n'existent-ils que si nous chaussons les lunettes de l'artialisation.

Il ne nous semble pas pertinent d'accorder une trop grande place à la théorie de l'artialisation que ce soit pour définir le concept de paysage ou pour construire l'outil du projet de paysage. Même si l'on accepte le postulat que tout espace n'est pas paysage mais que le paysage peut émerger de n'importe quelle situation si sont réunies pour l'observateur les conditions de « *l'affection paysagère* » (SANSOT, 1983)²³, pourquoi le regard de l'artiste serait-il le seul

²³ Le paysage est un sentiment lié au plaisir des sens qu'un individu éprouve face à un environnement qu'il reconnaît comme paysage ; « *Les paysages ne sont éligibles qu'en puissance* » (SANSOT, 1983).

moyen de contruire l'espace en paysage ? Cette conception du paysage conduit à penser que « *les paysages ordinaires ne pré-existent pas à leur protection, mais souffrent au contraire de graves déficit de représentation* » (DESWARAT ET AL., 2003). Mais n'est-ce pas déployer là le même regard élitiste que celui qui institua en paysage il y a un siècle les sites et monuments les plus remarquables (les « haut-lieux ») selon les canons du « pittoresque » de l'époque (LUGINBÜHL, 1990) ? Le regard de l'artiste contemporain (paysagiste ou non) jouerait-il le même rôle que celui de la bourgeoisie à la fin du XIX^{ème} siècle ?

Cette question quelque peu provocante est une manière d'interroger une dernière fois le mot paysage et, par voie de conséquence, l'idée de projet qui lui est associée. Si l'on ose - comme le fait Eva Bigando dans sa thèse sur les paysages ordinaires - prendre à contre-pied la théorie de l'artialisation²⁴ (sur laquelle s'est très largement construite la « théorie du paysage » ces vingt dernières années), alors s'ouvrent de nouvelles pistes pour penser le paysage : « *Il existe une manière non intentionnelle de « vivre » le paysage au quotidien. Fondée sur l'instauration spontanée d'une intimité fusionnelle entre l'individu et son lieu de vie ordinaire, cette manière quotidienne d'être au paysage – et de l'habiter finalement – institue l'être-habitant non plus en tant qu'acteur ou spectateur d'une scène paysagère, mais en tant qu'élément constitutif du paysage proprement dit. Cette forme de relation paysagère, (...) c'est ce que nous nommons « l'incorporation paysagère ». Dans ce cas, la trajection paysagère s'effectue, non pas à travers une relation d'extériorité (distanciation ou immersion), mais selon une relation d'intériorité (...)* » (BIGANDO, 2006).

Cette conception non distanciée du paysage questionne le projet. Quelle place lui laisse « *l'incorporation paysagère* » s'il ne s'agit pas d'aménager une « scène paysagère » ? Comment penser le projet de paysage à partir des éléments que nous avons rassemblés et qui, pour la plupart, nous présentent le projet comme un moment où la sensibilité exacerbée du paysagiste lève le voile sur les paysages les plus ordinaires et révèle à la population leurs qualités cachées (« *rendre sensible, c'est révéler, sans le dénaturer, ce qui est soi-même invisible* », DONADIEU, 2004) ? Le paysage se révélerait d'abord au paysagiste qui, ensuite, transmettrait aux autres son émotion en artialisant le paysage *in situ* (en transformant l'espace matériel) ou/et *in visu* (en agissant sur les représentations). Mais « *l'incorporation paysagère* » est une façon de dire qu'il existe d'autres processus que l'artialisation (pour ressentir le paysage), donc qu'il existe d'autres moyens que l'approche artistique pour mettre le paysage au service de la reconstruction identitaire d'un territoire. Cette approche souligne un peu plus encore la nécessité d'une participation du public pour co-construire un projet partagé et elle repose la question du rôle et de la place de l'expert dans ce processus : l'expert paysagiste doit-il délaissé sa mission de conception pour celle de médiation ? Ces deux missions sont-elles exclusives l'une de l'autre ou s'articulent-elles ? Ces questions se posent aujourd'hui dans les écoles du paysage au moment où on assiste à une « *remise en cause des rites de la pratique paysagiste dans un contexte nouveau, celui du passage à des échelles d'intervention différentes et à des paysages produits par la complexité du jeu des acteurs* » (LUGINBÜHL, *op.cit*). Ce discours sur la médiation semble mieux accepté à l'école du paysage de Bordeaux²⁵ qu'il ne l'est encore à Versailles où l'enseignement du projet de

²⁴ « (...) nous pensons que la notion de paysage telle qu'elle est conçue aujourd'hui doit considérer que tout le territoire est susceptible d'être paysage, = c'est vraiment du jargon qu'il n'est pas nécessaire de passer par le processus d'artialisation pour instaurer un pays en paysage, qu'enfin son appréhension peut exister en dehors du terme – et du « verbe » ajouterions-nous – pour le signifier » (BIGANDO, 2006)

²⁵ « Les enseignements dispensés dans ce domaine pédagogique chercheront à conduire, d'une manière progressive, les étudiants à appréhender le projet comme une articulation intellectuelle entre une démarche de lecture et de problématisation et une démarche de création et de médiation, entre une logique d'invention et une attitude d'écoute. Il s'agira aussi de les amener à maîtriser le statut spécifique du projet de paysage qui se construit à partir de cet échange mais qui construit également, en retour, une nouvelle demande » (site internet de l'Ecole d'Architecture et de Paysage de Bordeaux).

paysage revendique l'acte créatif de façon plus affirmée (question d'identité là aussi...). Ces deux approches du métier de paysagiste sont-elles conciliables, complémentaires, antagonistes ?

Lancement d'un programme de recherche

L'analyse des travaux de fin d'étude des étudiants de 4^{ème} année (BAC +6) est un moyen d'explorer cette culture particulière du projet de paysage. Nous sommes conscients que les élèves paysagistes ne sont pas encore tout à fait des paysagistes et que leur conception du projet sera ultérieurement infléchi par leurs pratiques professionnelles. Mais cette limite est aussi l'intérêt de la démarche : utiliser le matériau des travaux de fin d'étude est une façon d'accéder à une pensée sans doute naïve mais qui a l'avantage (pour la recherche) de refléter de façon encore assez fidèle l'enseignement dispensé. Le point de vue du géographe sur cette matière peut permettre d'éclairer cet objet obscur qu'est le projet de paysage dans la mesure où le paysage est un concept fondateur de sa discipline et qu'un certain nombre de mots-clé de la rhétorique paysagiste entrent en résonance avec les concepts de la géographie sociale contemporaine : identité, représentation, appropriation, patrimoine, territoire etc. L'analyse lexicale²⁶ nous semble un bon moyen pour accéder aux représentations des paysagistes, ces représentations étant susceptibles de s'instituer en modèles dans l'action. Nos objectifs de recherche visent à identifier ces images, à comprendre comment elles sont produites et quelle est leur destination. Cette interrogation sur l'image produite par le projet de paysage participe d'une recherche sur les politiques publiques du paysage²⁷ et, plus largement, sur la construction sociale de l'espace humain (LUSSAULT, 2007).

Pour résumer le programme de recherche dont nous venons de fixer le cadre théorique :

- Titre (provisoire) du programme de recherche : Analyse des travaux de fin d'étude des étudiants de l'école du paysage de Versailles.
- Objectif scientifique : Proposer une interprétation théorique de la démarche du paysagiste et contribuer à éclairer la « boîte noire » du projet de paysage.
- Postulat : L'enseignement *par et pour le projet* privilégie la pratique, l'intuition, la création. La démarche paysagiste est peu théorisée dans la formation.
- Intérêt scientifique : La prise de recul et l'analyse critique d'une posture de recherche permettent d'explicitier la démarche, les réflexes, les pratiques des futurs paysagistes.
- Objets d'étude : Les travaux de fin d'étude du cursus DPLG (TPFE, travaux pratiques de fin d'études et APR, ateliers pédagogiques régionaux).
- Questions de recherche : Quels sont les modèles de la pensée paysagiste ? Quelle est la réceptivité et la traduction politique de ces modèles ?
- Démarche : Recherche en deux phases, la première consacrée à l'analyse des TPFE (2007-8) et la seconde aux APR (2008-9).
- Méthode : Pour les TPFE : travail en salle à partir d'une grille d'analyse des travaux. Analyse du corpus (résumés, mots clé) et des démarches (plan, méthode) pour une interprétation à la lumière des concepts des sciences sociales. Pour les APR : travail sur le terrain pour mener des entretiens avec les gestionnaires locaux (quelle est la

²⁶ Cette démarche (importance accordée à l'analyse lexicale) est particulièrement intéressante en géographie sociale (BULOT, VESCHAMBRE, 2005) pour aborder l'appropriation de l'espace (question qui n'est pas étrangère à notre objet d'étude).

²⁷ « Faire une politique publique, ce n'est donc pas résoudre un problème, mais construire une nouvelle représentation des problèmes qui met en place les conditions sociopolitiques de leur traitement par la société, et structure par là même l'action de l'Etat » (MULER, SUREL, 1998).

- réceptivité sociale des APR ?), évaluer leur éventuelle traduction réglementaire, les effets paysagers.
- Hypothèses de travail et résultats attendus : Globalement, une meilleure compréhension des pratiques paysagistes pour une meilleure opérationnalité dans la planification territoriale. La première phase sur les TPE doit notamment permettre de mettre en évidence les images paysagères produites par les paysagistes à travers leurs diagnostics. La seconde phase sur les APR doit permettre de comprendre les difficultés des politiques publiques à relayer les diagnostics paysagers et à mettre en formes les images produites.
 - Cadre scientifique de la recherche : programme scientifique du laboratoire de recherche de l'école du paysage (LAREP) de Versailles.

Bibliographie

- BERQUE, 1995, Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse, Hazan, 192p.
- BIGANDO, 2006, La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise, thèse de géographie (dir. G. Di Méo), Université de Bordeaux III, 507p.
- BOUTINET, 1990, Anthropologie du projet, PUF, 301p.
- BULOT, VESCHAMBRE (dir.), 2005, Mots, traces et marques - dimensions spatiales et linguistique de la mémoire urbaine, L'Harmattan, 245p.
- CORAJOU, 2000, Le projet de paysage : lettre aux étudiants, in BRISSON, Le jardinier, l'artiste et l'ingénieur, Les éditions de l'Imprimeur, 94p.
- DAVODEAU, 2005, La sensibilité paysagère à l'épreuve de la gestion territoriale, Cahiers de géographie du Québec, Volume 49, n°137, pp.177-189.
- DAVODEAU, 2007, Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage (in Torre).
- DEWARRAT, QUINCEROT, WEIL, WOEFFRAY, 2003, Paysages ordinaires, de la protection au projet, Pierre Mardaga éditeur, 95p.
- DONADIEU, 1994, Le projet de paysage : du prosaïque au poétique, revue P+A n°26, pp14-33.
- DONADIEU, MAZAS, 2002, Des mots de paysage et de jardin, Educagri éditions, 316p.
- DONADIEU, PERIGORD, 2005, Clés pour le paysage, Editions Géophrys, 368p.
- GEORGEU, JENKINS, 1995, La charte paysagère : outil d'aménagement de l'espace intercommunal , La Documentation Française, 188p.
- GUISEPPELLI, FLEURY, 2003, Paysage et agriculture dans les Alpes du Nord : représentations et aspirations de la société, GIS Alpes du Nord , 54 p.
- LUGINBÜHL, 1990, Paysages. Textes et représentations du Siècle des Lumières à nos jours. La Manufacture, 270p.
- LUGINBÜHL, 2004, Synthèse des résultats scientifiques du programme de recherche Politiques publiques et paysages, Ministère de l'écologie et du développement durable / Cemagref, 22p.
- LUSSAULT, 2007, L'homme spatial, Seuil, 363p.
- MASBOUNGI, 2002, Penser la ville par le paysage, Editions de La Villette, 97p.
- MULLER, SUREL, 1998, L'analyse des politiques publiques, Montchrestien, 156p.

POUSIN, 2001, Repères pour un débat, Les carnets du paysage n°7, ENSP, 185p.

POUSIN, 2004, Projet de paysage et de territoire, actes du colloque De la connaissance des paysages à l'action paysagère, 2-4 décembre, Bordeaux.

ROGER, 1997, Court traité du paysage, Gallimard, 199p.

SANSOT, 1983, Variations paysagères, Méridiens Klincksieck, 164p.

TOUBLANC, 2004, Paysages en herbe, Le paysage et la formation à l'agriculture durable, Educagri éditions, 295p.